



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil tenu à huis clos par vidéoconférence le 14 juin à 19h30. La vidéo de la séance sera disponible sur le site internet de la municipalité dans la section procès-verbaux au cours des jours suivants. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE NO. 2021-0157

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : lot sur le chemin Nibi LOT: 5 090 889)

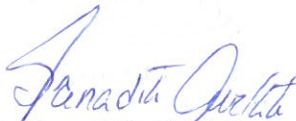
Demande de dérogation mineure (no. 2021-0157) de madame Bolduc sur le chemin Nibi, qui a pour objet d'autoriser en zone REC-12 :

- Que le lot 5 090 889 loti en 1995 soit construisible malgré la profondeur moyenne d'environ 44.13 mètres au lieu de 60mètres.

Le tout tel que prescrit au règlement de lotissement no.24 à l'article 5.5.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande par consultation écrite à l'adresse suivante urbanisme@munfn.ca. Pour toute information additionnelle, veuillez appeler au 819 587-3400 ou consulter le site internet www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca.

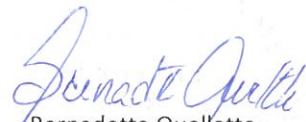
Donné à Ferme-Neuve, ce 25^e jour du mois de mai deux mille vingt et un.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière a, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 25 mai 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 25 mai 2021.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière
